

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2026

---

PRÉVENIR L'UTILISATION DE CONTRATS D'ÉNERGIE POUR LÉGITIMER DES  
OCCUPATIONS ILLICITES - (N° 2492)

Adopté

N° CE24

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Berrios, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :

« occupation »,

supprimer le mot :

« légitime ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel (un titre est par définition légitime).